

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 135 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 135 de la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
21 avril 1960Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est fait concession définitive à M. Egue Hersi, commerçant, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, formant le lot n° 533 du lotissement du boulevard de Gaulle et immatriculée au Livre Foncier du Territoire sous le n° 746. Art. 2.— La mutation du Titre Foncier sera effectuée sur la réquisition du Concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3.— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission permanente,TAHER ADEN DOUALELe Secrétaire de la Commission permanente,R.
GAUDIBERT.